

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du DIMANCHE 6 Octobre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près des Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 7 septembre.

Il a été expédié un ordre, à Mantoue, de faire partir, sous une escorte de 200 hommes, Semoville & Maret, qui seront conduits au château de Brian, en Moravie, où seront aussi défunts les commissaires françois, livrés par Dumouriez, ainsi que le ministre de la guerre Beurnonville.

Le 11 de ce mois, la garnison françoise de Condé doit passer sous les murs de cette ville. On a pris des mesures pour que ce passage s'effectuât de grand matin, afin que le peuple ne puisse l'insulter; ces soldats seront conduits dans le Bannat de Temeswar & distribués dans les villages.

Nous venons d'apprendre, par la voie de Trieste, que Mahnud, pacha de Scutari, avant été instruit que, d'après les ordres de la Porte, le Beglerbey de Romélie s'avançoit à la tête de 26,000 hommes, pour le réduire, avoit fait assembler les chefs des divers districts de la capitale & de la province, pour leur demander s'ils étoient contents de lui & disposés à le défendre. Ces derniers ont répondu que, satisfaits de son administration, ils étoient prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le soutenir contre la surveillance de ses ennemis. Mahnud leur a en conséquence ordonné de se tenir prêts à marcher vers l'ennemi; & il a de plus exigé que, dans deux districts principalement, tous les hommes capables de porter les armes, se rassemblent, afin d'être en état de marcher contre les troupes du sultan.

ALLEMAGNE.

Des bords du Rhin, le 20 septembre.

Les Prussiens rappelés des Pays-Bas se sont réunis dans le Luxembourg, pour concerter un plan d'attaque contre Sarre-Louis. Les Impériaux essaient de s'approcher aussi des autres places de cette frontière: chaque jour il y a des escarmouches vives entre les corps avancés; & comme l'artillerie françoise est nombreuse & bien servie, chaque affaire est annoncée au loin par le bruit du canon qu'on entend presque tous les jours. Les François font toutes les attaques, tandis que les alliés se tiennent seulement sur la défensive, dans le dessein de fatiguer le courage & l'impétuosité de nos soldats républicains.

Le 12, on entendit une forte canonnade qui dura toute la nuit, & qui ne finit que le 19 à huit heures du matin:

on a appris que ce feu avoit été dirigé sur Lauterbourg que les bombes incendièrent, & qui se rendit le 10 au matin.

Les François sont bien fortifiés de ce côté, & sont maîtres de la campagne; leur cordon s'étend le long des frontières de Treves & du Luxembourg, & on voit tous les jours arriver à Treves des chariots chargés de blessés; tant les François attaquent avec ardeur & chargent avec impétuosité leurs ennemis.

ANGLETERRE.

De Londres, le 20 septembre.

L'escadre du lord Howe n'a pas encore quitté la rade de Torbay, où elle attend 6 autres vaisseaux de ligne, ainsi que le *Belleisleux*, qui a dû partir le 17 de Plymouth; elle sera alors de 31 vaisseaux de ligne & de huit frégates.

La première nouvelle que la flotte françoise de Brest étoit à l'entrée de la Manche, a été donnée par le capitaine d'un bâtiment américain, entré le 10 à Torbay, qui assura avoir passé à travers cette flotte à quatre lieues d'Ouessant, forte de 32 vaisseaux de ligne, outre les frégates. Il fut aussitôt envoyé ordre au convoi, parti peu auparavant pour la Méditerranée, de revenir sur-le-champ, & déjà il a repassé à la hauteur de Plymouth. Les frégates qui lui ont apporté ces ordres, disent qu'effectivement elles ont vues à trente lieues ouest des Sorlingues 33 gros vaisseaux faisant route pour la Manche, qu'ils ne crurent pas prudent de reconnoître de trop près.

Le capitaine Popham, qui a apporté ici les premiers avis de la retraite de notre armée de devant Dunkerque, avoit été envoyé par l'amiral Macbride au duc d'York, pour lui annoncer que jeudi 12 septembre les forces de mer seroient prêtes à agir de concert avec lui; mais, dans sa route d'Ostende au camp, il rencontra les chariots avec les blessés qu'on conduisoit dans ce dernier port, & le capitaine Gafcoine, qui se chargea de son message pour le duc d'York, en le priant de retourner en Angleterre, pour y donner le premier avis de la nécessité où ce prince avoit été de lever le siège, après plusieurs actions opiniâtres & meurtrières. — Il est probable qu'après avoir réussi dans cette partie de leur plan, les François ont porté une grande portion de leurs forces contre la ligue des alliés entre Ypres & Menin, & que la même supériorité qui a accablé l'armée du maréchal de Freytag dans sa position depuis Bergues jusqu'à Poperingue & Ypres, est tombée, peu de jours après, sur le cordon

hollandois qui prolongeoit cette ligne jusqu'au corps du général Beau lieu. Le capitaine Robinon, de la frégate du roi la *Brillante*, apporta le 15 au soir, à la secrétairerie d'état, des dépêches de l'adjudant-général sir James Murray, dont il a été publié, dans la gazette extraordinaire de Londres d'avant-hier, la lettre suivante :

Dixmude, le 14 septembre.

Monsieur, je saisis l'occasion du retour du capitaine Robinon avec la frégate la *Brillante*, en Angleterre, pour vous informer que le 12, l'ennemi a forcé les postes hollandois sur la Lys. En conséquence, les troupes de la république ont abandonné Menin, & se sont repliées sur Bruges & Gand. Le duc d'York a dessein de marcher aujourd'hui sur Thorout.

JAMES MURRAY,

L'escadre de l'amiral Hood est composée de deux vaisseaux de 100 canons, trois de 98, douze de 74, trois de 64 & un 50; total, 21 vaisseaux de ligne. Le *Dolphin* de 44, chargé d'agrès; huit frégates & deux brulots.

Lord Cornway, capitaine du *Leviathan*, vaisseau du roi, est arrivé hier avec des dépêches de l'amiral Hood, commandant en chef de l'escadre de S. M. dans la Méditerranée, à Philippe Stephens, écuyer.

A bord du *Victory*, en grande rade de Toulon, le 29 août 1793 (1).

Monsieur, dans ma lettre du 25 j'eus l'honneur d'informer les commissaires de l'amirauté de la position des choses à l'égard de Toulon & de Marseille : depuis lors plusieurs messages eurent lieu entre les sections & moi. Méritant assuré qu'ayant proclamé roi Louis XVII, ils avoient juré de le reconnoître, & de faire avec zèle tous leurs efforts pour rétablir la paix dans leur misérable & désolée patrie, je résolus de mettre à terre 1500 hommes, & de prendre possession des forts qui commandent les vaisseaux dans la rade. Saint-Julien, turbulent démocrate, tête chaude, & qui les matelots avoient donné le commandement de l'escadre à la place de Trogois, avoit le commandement des forts qui sont à la gauche du port, & se proposoit de faire résistance. Dans toutes les entreprises de guerre, il faut s'attendre à plus ou moins de danger, & s'y soumettre. Pénétré de l'importance qu'il étoit de prendre Toulon, le grand fort de la Malgue & autres situés sur le bord de la mer, pour abrégier la guerre, j'eus entière confiance que si mes efforts ne réussissoient pas, je serois justifié d'avoir couru quelque risque, étant convaincu que selon la portée de mes lumières j'agissois comme un fidele serviteur de mon roi & de ma patrie. Je fis donc, le 27 à minuit, tous les préparatifs nécessaires pour débarquer les troupes aussi près du grand fort qu'il seroit possible, sans qu'elles fussent inquiétés par les batteries qui étoient à la disposition de Saint-Julien; je chargeai la *Méléagre* & la *Tartare*, soutenus par l'*Egmont*, le *Robuste*, le *Courageux* & le *Colosse* de les protéger; j'autorisai le capitaine Elphinstone d'aborder & d'entrer à la tête des troupes dans le fort de la Malgue, & d'en prendre le commandement comme gouverneur; j'ordonnai au capitaine Dickson d'envoyer, dès qu'il auroit jeté l'ancre, un parlementaire à Saint-Julien, pour lui annoncer péremptoirement que tous vaisseaux qui n'entreroient pas immédiatement dans le port intérieur, & ne descendroient point leur poudre à terre, seroient traités comme ennemis. Tous exécutèrent cet ordre dans le jour, à l'exception de sept, dont les équipages s'enfuirent avec Saint-Julien.

(1) Nous ne plaçons ici cette dépêche extravagante que pour montrer jusqu'à quel point n.s. ennemis cherchent à tromper les peuples sur notre compte.

M. Drack, notre envoyé à Gènes, a reçu un ordre de la cour de faire un traité avec cette république, relativement à l'île de Corse. On n'apprend point encore que cette négociation ait eu de succès, quoique M. Drak ait dû recevoir l'ordre vers la fin d'août.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Sinsbourg, le 30 septembre.

Hier au soir il est parti d'ici un fort détachement de troupes pour joindre notre armée près Wastembourg, sans doute pour remplacer celui qu'on en a tiré pour l'armée du Nord.

De cette prodigieuse quantité de braves gens de la campagne que le tocin avoit amené, on vient d'en congédier beaucoup, afin qu'ils puissent ensemençer leurs terres & faire les vendanges; tous ont promis de revenir après la besogne finie.

On calomnie le patriotisme de nos citoyens, & il n'y a pas une ville dans toute la république qui se soumette plus promptement aux loix des représentans de la nation; il est impossible de nous prouver le moindre acte incivique, encore moins le plus léger désordre. Si toute la France nous imitoit, elle seroit bientôt tranquille.

Les ennemis se retranchent par-tout jusqu'aux dents, mais on parviendra à les déloger, patience.

De Paris, le 6 octobre.

Les dernières lettres de la Suisse annoncent que le peuple helvétique est décidé à garder la neutralité, & que s'il l'abandonne, ce ne sera que pour prendre le parti des Français. dont l'alliance lui est plus profitable que celle de l'Autriche, & lui offre une garantie de son indépendance contre cette maison ambitieuse, qui se souvient de l'avoir eu pour sujet. La république française est aussi à la veille de recevoir des Etats-Unis de Amérique des secours de toute espèce, & dont les plus importans sans doute seront des subsistances.

Le général Santerre n'est point à Paris, comme l'avoient annoncé plusieurs journaux; il commandoit l'avant-garde de l'armée à l'affaire du 24, où il a couru les plus grands dangers.

Le général Rosignol est à Saumur où il défend le passage de la Loire. Des lettres de Nantes annoncent que les rebelles se disposent à attaquer cette ville.

Le général Kriegs, commandant de Metz, a été destitué par le ministre de la guerre.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort Pierre-Philippe-Marie Lebrun, Inspecteur des remotes des armées de la république, convaincu, 1°. d'avoir méchamment livré cent trente-un chevaux aux rebelles; 2°. d'avoir annoncé que la contre-révolution étoit faite; 3°. d'avoir arboré la cocarde blanche; 4°. d'avoir prêté serment de fidélité à Louis XVII.

** C'est par erreur que nous avons mis dans notre feuille d'hier, l'arrestation du citoyen Pastoret, ci-devant procureur-général-syndic du département de Paris.

Le courage & l'énergie des républicains français prennent de nouvelles forces à la vue des trahisons qui ont seules mêlé

des revers à la défense commune de la patrie. Qui peut refuser son indignation à la conduite atroce des Toulonnais, qui se sont livrés eux-mêmes à nos ennemis, par la déclaration suivante faite à l'amiral Hood? Les papiers anglois ont rapporté cette pièce, & quelques-uns d'entr'eux l'ont accompagné de ce profond mépris que la trahison inspire toujours envers les hommes quelconques, amis ou ennemis, qui s'en rendent coupables. Parmi les signataires de cette déclaration, on voit en frémissant des représentans du peuple français en 1789.

Déclaration faite à l'amiral Hood.

Le comité général des sections de Toulon, ayant lu la proclamation de l'amiral lord Hood, commandant en chef l'escadre de sa majesté britannique, ensemble sa déclaration préliminaire; après avoir communiqué ces deux pièces aux citoyens de Toulon réunis en sections, déclare à l'amiral Hood:

1°. Que la volonté unanime des habitans de Toulon est de rejeter une constitution qui ne peut faire leur bonheur, pour adopter un gouvernement monarchique tel qu'il a été originellement établi par l'assemblée constituante en 1789; qu'ils ont en conséquence proclamé roi Louis XVII, fils de Louis XVI; & ont juré de le reconnoître & de ne pas souffrir plus long-temps le despotisme des tyrans qui gouvernent aujourd'hui la France.

2°. Que le pavillon blanc sera arboré au moment où l'escadre angloise ancrera dans le port, où elle sera accueillie avec amitié.

3°. Que les vaisseaux de guerre actuellement en rade, seront déarmés conformément aux ordres de l'amiral lord Hood.

4°. Que la citadelle & les forts de la côte seront remis provisoirement à la disposition de l'amiral; mais que pour mieux assurer l'union qui doit régner entre les deux nations, il est requis que la garnison soit composée d'un nombre égal d'Anglois & de Français, dont le commandement sera néanmoins dévolu aux Anglois.

5°. Le peuple de Toulon a la confiance que la nation angloise fournira promptement une force suffisante pour les aider à repousser les attaques dont ils sont menacés en ce moment par l'armée d'Italie qui marche sur Toulon, & par celle du général Cartaux qui dirige les forces contre Marseille.

6°. Que le peuple de Toulon, plein de confiance dans les offres généreuses de l'amiral Hood, espère que ceux qui ont des emplois civils ou militaires, seront conservés dans leurs places, & ne seront point inquiétés dans leurs fonctions respectives.

7°. Que les vivres & secours de toute espèce dont Toulon est dans le besoin, seront assurés aux habitans par les flottes combinées des puissances alliées.

8°. Que, quand la paix sera rétablie en France, les vaisseaux & forts remis en mains des Anglois seront restitués à la nation françoise, dans le même état qu'ils étoient lors de l'inventaire qui en sera donné.

C'est conformément à cette déclaration, si elle est approuvée de l'amiral Hood, que les habitans de Toulon se régèreront de bon cœur & de bonne volonté, comme appartenans à l'Angleterre & aux autres puissances coalisées, par les secours desquelles ils auront obtenus cette paix après laquelle ils soupiroient depuis si long-temps.

(Signés) Beaudel, président; Reboud, vice-président; Reynaud, secrétaire; la Poype Vertrieux, Deider Gadel, Vialis, Barthelmi, commissaire du département; Possel, Fourrier, Grival, Baptiste Devant, Antoine Gabost, Porte, Juste,

Cadières, commissaires de la municipalité; C. Caribow, Boulement, Ferrand, Chaussegros, commandans des armes; Burguees, Richaud, commissaires de la municipalité; Heisrond, président de la municipalité; Bertrand, Sicard.

COMMUNE DE PARIS.

Du 4 octobre.

La séance s'ouvre par la lecture que donne le président d'une lettre de Nouët, membre de la commune du 10 août, & commissaire du conseil exécutif près l'armée d'Italie; elle est ainsi conçue:

Marseille, 26 septembre 1793.

« Marseille commence à reprendre son ancienne énergie; les patriotes, qui avoient pu échapper au fer assassin des contre-révolutionnaires, arrivent tous les jours; la société populaire, qui est rétablie; commence à s'organiser; le tribunal criminel, bien composé, juge promptement les contre-révolutionnaires qui n'ont pas eu le tems de fuir à Toulon. Tous les jours, on arrête des sectionnaires & hommes suspects: depuis deux jours, les mesures ont été si bien prises, qu'il en a été arrêté plus de 500; l'on continue les recherches dans les campagnes & autour de Marseille.... Les départemens voisins se lèvent à l'envi pour marcher sous les murs de Toulon.... Le bombardement de cette ville est commencé depuis 8 jours, & continue avec force.... Nous avons détruit plusieurs ouvrages que les Anglois avoient commencé dans le port, pour y établir des batteries. Le siège de cette ville se fera avec beaucoup plus de rapidité, quand celui du Lyon sera terminé, ce qui ne sera pas long.... J'appelle, ainsi que tous les patriotes, la vengeance nationale sur la tête du général Brunet; c'est ce traître qui est la cause de tous les malheureux événemens du Midi....

Nous apprenons à l'instant par deux patriotes qui viennent de s'échapper de Toulon, que les Anglois & Espagnols ne sont pas plus de 4 mille en tout dans cette ville; que les forts ne sont gardés que par eux, & qu'ils ont mis les Toulonnais pour les gardes de l'intérieur & de la ville....

Comme la guillotine paroît un supplice trop doux aux yeux des despotes, l'on ne s'en sert plus dans Toulon; on pend tous les patriotes qui avoient montré le plus d'énergie....

Quant aux autres citoyens, que l'on soupçonne seulement patriotes, ils sont au nombre de 600 à bord d'un bâtiment espagnol, & vont être conduits à Gibraltar pour travailler aux mines.... Tous les négocians & sectionnaires de Marseille, qui s'étoient réfugiés dans Toulon, ainsi que les contre-révolutionnaires de cette dernière ville, ont été mis en sûreté sur des bâtimens anglois; mais l'amiral leur a dit:

Vous avez trahi votre patrie, vous pourriez nous trahir pareillement; trouvez bon que nous nous assurions de vos personnes.

(Signé) NOUËT.

(La suite à demain).

CONVENTION NATIONALE.

M. B. Dans la séance du jeudi 3 de ce mois, le comité d'instruction publique a fait rendre un décret portant que jusqu'à l'organisation de l'éducation nationale, les corps administratifs sont autorisés à pourvoir au remplacement des instituteurs publics qu'ils jugeront incapables de remplir leurs fonctions. — Un autre décret a ordonné le remplacement des religieuses qui desservent les hôpitaux; ces femmes, accusées de préférences adieuses pour les malades aristocrates, n'auront pas des pensions de retraite. — Un grand nombre d'articles sur le code civil ont été adoptés. D'après une lettre des représentans députés près Lyon, il paroît que les Pié-

montois occupent toujours les hauteurs de la Maurienne & de la Tarentaise; mais qu'ils évitent soigneusement la rencontre de nos troupes. On a pris des mesures contre tout mouvement de la part des émigrés du côté de la Suisse: un agent de Pressly, chef des Lyonnais, a été arrêté: le général Doppet est arrivé le 26 septembre au camp de la Pape.

Nous avons donné le décret d'accusation porté contre 46 membres de la convention; mais nous n'avons pu rapporter encore celui qui ordonne l'arrestation d'environ 50 autres membres de la même assemblée: nous attendons qu'il ait été publié officiellement, afin de ne pas nous exposer à des erreurs de noms. Le rapport fait par Amar, & qui est l'acte énonciatif des délits imputés aux détenus, a excité un grand intérêt; on y a remarqué beaucoup de clarté & de méthode: nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer les principaux faits développés dans ce rapport. — Brissot, agent de la police sous les rois, membre du comité des recherches de la ville de Paris, au commencement de la révolution, disoit & écrivoit, lors de la retraite de la Fayette, que cette retraite étoit une calamité publique: trois fois Brissot se distingua aux Jacobins par des discours, dont l'un provoquoit la ruine des colonies, l'autre, le massacre des patriotes au Champ de Mars; & le troisième, la guerre contre l'Autriche. Dans l'assemblée législative, Brissot se coalisa avec Condorcet & autres; tous deux, l'un dans son *Patriote François*, l'autre dans sa *Chronique*, érigeoient Narbonne en héros, & se faisoient les défenseurs officieux de Dietrich, qui étoit la créature de la Fayette, & qui avoit formé le dessein de livrer Strasbourg à l'Autriche... Pétion entrava de toutes ses forces la révolution du 10 août; il avoit donné ordre à Mandat de laisser passer le peuple qui se dirigeoit vers les Thuilleries, & de le canonner par derrière... Vergniaux, Genlonné & Guadet firent proposer au tyran, par Thierry, son valet-de-chambre, de le servir de tous leurs moyens, à condition qu'il rappellerait Roland au ministère: Kerfaint & Rouyer écrivent à Louis Capet des lettres semblables trouvées aux Thuilleries; Brissot écrivoit aussi qu'il falloit tirer sur les partisans de la république, comme sur les rebelles de Coblenz. — Le 10 août, ces messieurs parloient de nommer un gouverneur du prince royal: « Je suis venu ici pour prévenir un grand crime, dit le tyran, lorsqu'il se réfugia dans la salle ». « Sire, répondit Vergniaux, président, nous mourons tous plutôt que la constitution reçoive la moindre atteinte ». Cependant la faction vouloit placer Louis Capet au Luxembourg pour le faire évader; elle dénigra, par des libelles révolutionnaires, les auteurs de la révolution, les Jacobins, les membres de la commune; elle songea à armer les départemens contre Paris; Roland établit des bureaux pour la formation de l'*esprit public*: on vouloit une force départementale & des assemblées primaires pour sauver le tyran; on craignoit l'Angleterre: la tête de Capet tomba, & le jour même, Brissot fit déclarer la guerre à l'Angleterre; les habitudes de Brissot avec les Anglois; le voyage de Pétion avec la femme Sillery, les enfans d'Orléans, & une *Paméla*, qui a épousé un lord; la tabatière donnée par le roi de Prusse à Carra; la tendresse de ce député pour le duc d'York; sa mission avec Sillery pour sauver Frédéric embourbé dans le Champagne; l'intimité de tous ces hommes avec le traître Dumouriez, tout prouve qu'ils étoient les chefs de la faction anglo-prussienne: envoyant les François à la boucherie sous des généraux perfides, ils voulurent comprimer les plaintes des patriotes; ils créèrent leur *commission des douze*: le peuple

indigné s'insurgea; ils fairent comme un vil troupeau: les lâches, ils armerent une femme pour assassiner Marat...

Billaut-Varennes, dans la séance du vendredi 4 de ce mois, a présenté trois projets de décret; l'un, sur le mécanisme du gouvernement, conserve les fonctions des ministres; l'autre à circonscrire les autorités constituées dans la sphère de leurs pouvoirs; le troisième réduit le nombre des représentans-commissaires. On a ajourné la discussion de ces projets.

(Présidence du citoyen Charlier).

Séance du samedi 5 octobre.

Jeudi dernier, on reçut une dépêche dans laquelle André Dumont annonçoit qu'il avoit fait arrêter à Boulogne-sur-Mer environ 200 individus suspects, tant Anglois qu'émigrés & autres contre-révolutionnaires: aujourd'hui l'on fait lecture d'une autre lettre du même représentant. Deux cents aristocrates ont été arrêtés par ses soins dans la ville de Montreuil; il a suspendu un grand nombre d'administrateurs, & les a fait remplacer par des sans-culottes, vrais républicains; parmi ces derniers sont deux prêtres. Avant de les installer, Dumont a voulu en quelque sorte les purifier par une profession de foi d'un genre nouveau; il les a conduits dans l'église principale où s'étoit assemblée une foule immense de citoyens; montant le premier en chaire, il s'est exprimé à-peu-près en ces termes: « Les prêtres sont des arlequins ou des pierrots vêtus de noir, qui montrent des marionnettes: il faut espérer que bientôt les confessionnaux, comme les titres de féodalité, serviront à des auto-da-fé civiques ». Après cette harangue, les deux prêtres administrateurs ont monté dans la chaire, à leur tour, & ont déclaré que tout ce que venoit de dire André Dumont étoit pure vérité. alors tous les assistans se font écriés: *vive la république, vive la convention & les sans-culottes*. D'ailleurs, Dumont fait enlever tous les cuivres & bronzes des églises, pour qu'ils soient convertis en canons. — Cette dépêche sera insérée dans le bulletin.

Un membre demande que tous les individus qui, composant l'assemblée constituante, protestèrent contre les bons décrets rendus par cette assemblée, soient considérés comme hommes suspects, & comme tels détenus jusqu'à la paix. — Cette proposition est adoptée au milieu de vifs applaudissemens. — Un moment après, l'un des secrétaires présente la rédaction du décret: Albitte observe que cette loi est inutile, en ce que tous ceux qu'elle doit frapper sont; ou émigrés, ou agitateurs dans les départemens, ou au moins suspects, & qu'ainsi les loix antérieures suffisent pour que leur arrestation soit effectuée. — Déterminée par l'observation d'Albitte, la convention rapporte le décret.

Le représentant-député Laporte écrit du camp de la Pérandière sous Lyon, en date du 30 septembre, que la veille trois colonnes ont attaqué & battu les Lyonnais vers trois points différens; on leur a pris dix piéces de canon, des caissons, beaucoup d'effets, des matelas & nombre de carrosses & de cabriolets; ensorte que les muscadins ont eu le désagrément de se crotter en regagnant leur ville à toutes jambes. Nous sommes maîtres des Brotteaux; nous avons détruit des travaux qui étoient des chefs-d'oeuvres de construction; on a renforcé le bombardement vers le centre: encore quelques instans, & les bataillons seront passés au fil de l'épée. Nous avons eu dans cette action 34 blessés & 11 tués, parmi lesquels se trouve le brave Desvignes, commandant un bataillon de Paris.